



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
MARDI LE 11 FÉVRIER 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue mardi le 11 février 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, sous la présidence de M. Alain Poirier, maire et à laquelle sont présents :

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard

Absence(s) :

Mme la conseillère Évelyne Girard

Sont également présents :

Mme Anik Racicot, directrice générale intérimaire
M. Alexandre Desjardins, greffier
M. Michel Simard, greffier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 1.

20-02-028

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-02-029

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
20-02-030

Annotation

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Préposé à la bibliothèque 25
Commis secrétaire-réceptionniste 3, 24, 3
Secrétaire loisirs et culture (6 au 10) (13 au 17) entraînement)
Numérisation (20 au 23) (27 au 30)

Jenny Fortier

Préposé à la bibliothèque 7, 8, 9, 11, 14, 15, 16, 18 (21 au 23) (28 au 30)
Secrétaire loisirs et culture 3, 4, 5
Préposée au bar-restaurant-quilles 24, 25, 26
Pour enlever les décorations centre communautaire 10, 11

Patrick Dumont

Ouvrier travaux publics pour une période indéterminée

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée

Norbert Rioux

Journalier et opérateur de machinerie (1^{er} au 31)

Paul-Yvan Bourgoin

Opérateur concierge (1^{er} au 31)

Richard Belzile

Opérateur-concierge (6 de 14 h à 24 h) 15, 16, 17, 24, 25, 26, 27

Jasmin Baril

Opérateur-concierge 25

Carole Corriveau

Préposée au bar/restaurant/quilles 23, 24, 25, 26

Lisa Bussieres

Préposée au bar/restaurant/quilles 24, 25, 26

Audrey Morin

Préposée au bar/restaurant/quilles 24, 25, 26

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-02-031

TAUX DES SALAIRES ÉTUDIANTS - ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit procéder à l'embauche d'étudiants pour effectuer des travaux variés et offrir divers services aux citoyens pendant la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires ont été revus en 2019 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale des taux horaires suivants :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Étudiants (salaire de base).....	15,00 \$
5 ^e secondaire complété.....	15,50 \$
DEP (en cours) après 5 ^e secondaire.....	15,50 \$
CEGEP (en cours ou complété).....	16,00 \$
Université.....	16,50 \$
Moniteur camp de jour.....	16,00 \$
Coordonnateur étudiants travaux publics.....	16,50 \$
Coordonnateur étudiants et chef moniteur.....	18,00 \$
Sauveteur plage.....	18,00 \$
Allocation logement sauveteur plage.....	20 \$/jr

L'étudiant comptant plus d'un été à l'emploi de la Ville reçoit 0,50 \$ de plus que son taux horaire, et ce, pour chaque été supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **M. le conseiller Michel Landry**, appuyé par **M. le conseiller Gregory Bussieres** et résolu unanimement :

D'AUTORISER la rémunération aux étudiants comme stipulée ci-haut, et ce, à compter des présentes.

20-02-032

EMBAUCHE DU « CHARGÉ DE PROJET POUR LA RENCONTRE DES AÎNÉS NORD-DU-QUÉBEC »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon sera l'hôte de la Rencontre des Aînés du Nord-du-Québec en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a procédé à l'affichage du poste de chargé de projet de la Rencontre des Aînés du Nord-du-Québec 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Jenny Fortier a été retenue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Mme la conseillère Audrey Simard**, appuyé par **Mme la conseillère Julie Rivard** et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de travail « Chargé de projet de la Rencontre des Aînés du Nord-du-Québec » à **Mme Jenny Fortier** à raison de vingt-quatre (24) dollars de l'heure pour vingt (20) heures semaine, et ce, du 17 février 2020 au 12 juin 2020 inclusivement.

20-02-033

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JANVIER 2020 TOTALISANT LA SOMME DE 657 116,86 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de janvier 2020 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21703 à 21718 inclusivement

Pour la somme de :..... 33 047,51 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 501244 à 501345 inclusivement

Pour la somme de : 440 042,12 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 4915 à 4969 inclusivement

Pour la somme de : 77 396,91 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : 4968

Bordereau des salaires

Salaires semaines 1 à 4 inclusivement

Pour la somme de : 106 630,32 \$

Grand total : 657 116,86 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de janvier 2020 totalisant 657 116,86 \$.

20-02-034

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2020

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 janvier 2020.

20-02-035

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DE JANVIER 2020 TOTALISANT 163,00 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour la période de janvier 2020, il y a lieu d'approuver le remboursement des déplacements et de représentation autorisés de :

M. Alain Poirier, maire

Val-d'Or, 13 janvier 2020, automobile

Rencontre DG Desjardins 163,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacement et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-02-036

**RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES
POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À
L'ARTICLE 554 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES
(CHAPITRE C-19)**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 554 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit vendre par voie d'adjudication les obligations qu'elle est autorisée à émettre, sur soumissions écrites ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont déposées via le *Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal* du ministère des Finances ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 précité, pour cette ville et au nom de celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE MANDATER le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 554 de cette loi, pour et au nom de la municipalité, et ce, conformément à l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes*.

20-02-037

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 24 040,02 \$ TAXES
INCLUSES À CONSTRUCTION G. PROULX & FRÈRES INC.
TRAVAUX DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU CEMU**

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de rénovation extérieure du CEMU (appel d'offres LSQ-19004) par la résolution 19-11-344 à Construction G. Proulx & Frères inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise nous a fait parvenir les factures suivantes :

<i>Facture 2453 – Décompte no 2</i>	19 740,00 \$
<i>Facture 2454</i>	1 168,90 \$
<i>TPS</i>	1 045,45 \$
<i>TVQ</i>	2 085,67 \$
<i>Total</i>	24 040,02 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 24 040,02 \$ taxes incluses à Construction G. Proulx & Frères inc.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution
20-02-038

Annotation

FORMATION DU COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon est un comité municipal réunissant des citoyens et employés municipaux passionnés d'horticulture et d'aménagements paysagers ;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement est une belle occasion de participer aux projets et idées reliés à l'embellissement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du comité sont :

- *Améliorer le cadre de vie des citoyens et embellir leur milieu environnant ;*
- *Contribuer à la vie communautaire et à la fierté des citoyens à l'égard de leur municipalité ;*
- *Favoriser la diversité et la pérennité de l'embellissement des lieux et promouvoir l'innovation dans les aménagements paysagers (agriculture urbaine) ;*
- *Sensibiliser la population à l'importance et aux bienfaits des "initiatives horticoles",*
- *Éduquer et stimuler les citoyens au pouvoir de l'embellissement sur leur milieu de vie ;*
- *Sensibiliser la population à la cause de l'embellissement du territoire de la municipalité par l'échange et le partage.*

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement est composé de l'employé responsable des inspections en bâtiment et responsable de l'urbanisme, des employés dédiés à l'horticulture, d'un membre du conseil municipal et de citoyens représentants différents milieux et tranches d'âge ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER la création du comité d'embellissement de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

20-02-039

**OCTROI DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT STRATÉGIQUE
OCTANT AVIATION 5 748,75 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE malgré l'importance de l'aéroport de Lebel-sur-Quévillon pour le développement économique de la communauté, l'administration municipale peine à financer son opération ;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du trafic ainsi que l'intention de la SOPFEU d'y installer une base d'opérations permanente augmentent la pression déjà importante ;

CONSIDÉRANT QU'un accompagnement stratégique est nécessaire dans l'élaboration des différentes stratégies qui permettront à la Ville de Lebel-sur-Quévillon de trouver le financement nécessaire au maintien sécuritaire des opérations aériennes à l'aérodrome ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'octroi du contrat d'accompagnement stratégique pour l'aéroport municipal au montant de 5 748,75 \$ à la firme spécialisée Octant Aviation inc.

D'AUTORISER M. Alain Poirier, maire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-02-040

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET LE CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES CHIBOUGAMAU (CÉCC)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié les actions du Comité 5000 prioritaires dans le cadre du développement économique lors de l'adoption du budget 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE via son plan d'action, le Comité 5000 entend offrir un soutien à la formation et au développement des compétences visant à offrir aux entreprises différentes activités qui répondent à leurs besoins tant en matière de gestion de la diversité en milieu de travail, de l'accueil de cette nouvelle clientèle que le réseautage entre les individus et leur rétention ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'études collégiales Chibougamau (CÉCC) et son Service aux entreprises et aux collectivités offrent aux entreprises du secteur Lebel-sur-Quévillon l'accès au programme de formation collégiale **M3i Supervision** visant le développement des compétences en gestion des ressources humaines – formation offerte en mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon via le Comité 5000 est partenaire de cette initiative et agira à titre de fiduciaire via une entente entre Services-Québec (donneur de fonds) et le CÉCC (donneur de services) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale intérimaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-02-041

AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD ENTRE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON ET FUTURPRENEUR CANADA

CONSIDÉRANT QU'aucune formation en lancement d'entreprise n'est offerte en région et que Futurpreneur Canada offre des Webinaires sur le sujet ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa mission à but non lucratif, Futurpreneur élabore des programmes visant à soutenir les jeunes entrepreneurs, tels que des programmes de financement de démarrage et de croissance pour les nouvelles entreprises, à mettre les jeunes entrepreneurs en contact avec des mentors professionnels et à contribuer à l'élaboration des plans d'affaires et des flux de trésoreries et qu'il offre également d'autres services de même nature ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon via le Service développement économique fournit des services à la collectivité locale et que Futurpreneur souhaite faire appel au représentant local pour l'aider dans l'exécution de ses programmes au moyen de prestation des services décrits dans l'entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon via son Service développement économique, agira à titre de représentant local pour Futurpreneur pour l'aider dans l'exécution de ces programmes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale intérimaire à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-02-042

**DEMANDE DE TRANSFERT DE L'AÉROPORT MUNICIPAL AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a investi massivement dans son infrastructure aéroportuaire municipale qui est centralisée et constitue une porte d'entrée pour la région Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport représente un levier de développement économique majeur pour le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon et pour la région du Nord-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité économique sur le territoire de Lebel-sur-Quévillon qui est en plein essor a généré une importante croissance de l'aéroport et une forte augmentation des dépenses pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cet aéroport est municipal, que la Ville de Lebel-sur-Quévillon en assume l'entière responsabilité et que sa capacité financière est maintenant atteinte ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE CÉDER l'aéroport municipal au ministère des Transports du Québec qui assume déjà la gestion de l'ensemble des aéroports de la région du Nord-du-Québec.

20-02-043

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 3 564,23 \$ TAXES
INCLUSES À L'ATELIER URBAIN – REPRÉSENTANT 20 %
EXIGIBLE À L'ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES**

CONSIDÉRANT que de projet du réaménagement Parc des Générations a été approuvé par la résolution 20-01-022 ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la compagnie L'Atelier Urbain nous a fait parvenir la facture 85294 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service loisirs et culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 3 564,23 \$ taxes incluses à L'Atelier Urbain représentant 20% du montant total exigible à l'acceptation de l'offre de services.

20-02-044

AUTORISATION DE PAIEMENT DE 13 066,34 \$ TAXES INCLUSES À HONEYWELL POUR LE REMPLACEMENT DU BRÛLEUR DE LA CHAUDIÈRE 2

CONSIDÉRANT QUE le remplacement du brûleur de la chaudière 2 est prévu au budget et approuvé par la résolution 19-02-047 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Honeywell nous a fait parvenir la facture 250647580 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur intérimaire du Service loisirs et culture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 066,34 \$ taxes incluses à Honeywell pour le remplacement du brûleur de la chaudière 2 tel que prévu au budget.

20-02-045

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES (LSBJ) POUR UN CAMP DE VACANCES À L'ÉTÉ 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les étés, un camp de vacances est organisé pour les jeunes de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière doit être soumise à l'organisme porteur du dossier, soit Loisir Sport Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur intérimaire du Service loisirs et culture à présenter une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James (LSBJ) pour un camp de vacances à l'été 2020.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-02-046

Annotation

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LOISIR SPORT BAIE-JAMES (LSBJ) POUR LA RENCONTRE DES AÎNÉS NORD-DU-QUÉBEC (RANDQ)

CONSIDÉRANT QUE la Rencontre des Aînés 2020 se tiendra à Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de 2 600 \$ doit être soumise à l'organisme porteur du dossier soit, Loisir Sport Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur intérimaire du Service loisirs et culture à présenter une demande d'aide financière de 2 600 \$ auprès de Loisirs Sport Baie-James (LSBJ) pour la Rencontre des Aînés (RANDQ) 2020.

20-02-047

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE SERVICE CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME « EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2020 »

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de créer des opportunités d'emplois aux étudiants ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pendant la période estivale pour le bon fonctionnement des activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service Loisir et culture à demander à Service Canada de verser une subvention à la municipalité pour chacun des emplois étudiants décrits ci-dessous, et ce, dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2020 » (EEC) :

- 1 coordonnateur aux emplois étudiants
- 4 animateurs camp de jour
- 2 aides-animateurs / animation dans les parcs

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

20-02-048

AUTORISATION DE CRÉER UN NOUVEAU COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a à cœur la participation citoyenne au niveau du loisir, culture et vie communautaire ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de spectacle actuel limite l'implication des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite une plus grande accessibilité et représentation de toutes les tranches d'âge sur un tel comité et que la création d'un nouveau comité serait appropriée ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau comité aurait, entre autres, comme tâches :

- Distribuer et partager la publicité ;
- Participer aux journées d'activités (loisir, culture, spectacle, vie communautaire) ;
- Transmettre les idées reçues par la population ;
- Participer aux choix des spectacles
- Être ambassadeur de loisir et culture
- Participer aux réunions du comité
- Encourager la participation bénévole des citoyens
- Veiller à l'accessibilité des loisirs pour tous

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dissolution du comité actuel de spectacles ;

D'AUTORISER la création du nouveau Comité loisirs, culture et vie communautaire.

20-02-049

COMMANDITE DE SALLE, D'ÉQUIPEMENTS ET DE MAIN D'ŒUVRE À LA FONDATION LABEL POUR LA SOIRÉE « DÉGUSTATION DE VINS ET FROMAGES » 28 MARS 2020

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Lebel a adressé à la Ville une demande pour bénéficier à titre gratuit d'une salle et d'équipements pour la réalisation d'une soirée « Dégustation vins et fromages » prévue le 28 mars prochain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'importance de cet organisme consacré à l'aide morale et matérielle aux plus démunis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER la commandite d'une salle, d'équipements et de la main-d'œuvre nécessaire à la soirée « Dégustation vins et fromages » 2020 de la Fondation Lebel.

20-02-050

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI ET JUIN 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme Mme la conseillère Audrey Simard, mairesse suppléante et M. le conseiller Gaétan Normandeau, maire suppléant substitut pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020.

20-02-051

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DU COMITÉ DE RETRAITE POUR LA SOMME DE 2 526,55 \$ TAXES ET FRAIS INCLUS

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite de la Ville de Lebel-sur-Quévillon expirait le 31 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE notre courtier Harmonia assurance nous confirme que l'assureur Intact Assurance est disposé à procéder au renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite pour la somme de 2 526,55 \$ taxes et frais inclus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER le renouvellement de la police d'assurance responsabilité civile du Comité de retraite de la Ville de Lebel-sur-Quévillon auprès d'Intact Assurance pour la somme de 2 526,55 \$ taxes et frais inclus pour l'exercice se terminant le 31 janvier 2021.

20-02-052

AUTORISATION DE VERSER UNE AIDE FINANCIÈRE DE 1 000 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION JEUNESSE POUR DES COURS DE NATATION À SENNETERRE

CONSIDÉRANT QUE Dynamo Jeunesse est un organisme faisant la promotion des saines habitudes de vie chez les jeunes de Lebel-sur-Quévillon et que depuis trois ans, permet l'accès à des cours de natation à une cinquantaine d'enfants par année, en assurant l'organisation et le transport de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de la Table de concertation jeunesse, Dynamo Jeunesse a adressé une demande d'aide financière pour permettre à des enfants de Lebel-sur-Quévillon de suivre des cours de natation à Senneterre ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été analysée par le conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'ACCORDER à la Table de concertation jeunesse pour l'organisme Dynamo Jeunesse une aide financière de 1 000 \$ conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente garantissant :

- *L'accessibilité à la natation à un maximum d'enfants ;*
- *La reddition de compte en fournissant les états financiers ;*
- *Une visibilité à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;*
- *La fourniture de toutes pièces justificatives nécessaires.*

20-02-053

APPUI DE CANDIDATURE - COOPTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSSBJ)

CONSIDERANT QUE le processus d'élections et de désignations des membres du conseil d'administration (c.a.) du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) est en cours ;

CONSIDERANT QU'un siège pour la population est vacant et que la ministre de la Santé et des Services sociaux nommera prochainement une personne de la région pour siéger au conseil d'administration ;

CONSIDERANT QUE le CRSSSBJ a adressé une demande à la Ville de Lebel-sur-Quévillon de transmettre le nom de personnes qui pourraient être choisies pour siéger au conseil d'administration ;

CONSIDERANT QUE M. Denis Lemoyne a manifesté un intérêt et a rempli les formulaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'APPUYER M. Denis Lemoyne à titre de candidat dans le processus d'élections et de désignations des membres du conseil d'administration du CRSSSBJ.

INSCRIPTION

AVIS DE DÉPÔT – MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM, article 357 et suivants) :*

M. le maire Alain Poirier,

Mmes les conseillères : Julie Rivard, siège 1
Évelyne Girard, siège 4
Audrey Simard, siège 5

MM les conseillers : Gregory Bussieres, siège 2
Michel Landry, siège 3
Gaétan Normandeau, siège 6

déposent devant le conseil la mise à jour de leur déclaration respective des intérêts pécuniaires des membres du conseil.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

INSCRIPTION
DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME - AOÛT ET SEPTEMBRE 2019

Les membres du conseil prennent connaissance des procès-verbaux du Comité consultatif d'urbanisme pour les mois d'août et septembre 2019.

INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de janvier 2020.

INSCRIPTION
DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale intérimaire pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de janvier 2020.

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de janvier 2020.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions.

Un seul citoyen présent dans la salle. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- LSQ-19007 – Fourniture et livraison de mazout, question sur l'huile de chauffage et le degré
- L'aéroport

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux fournissent les réponses.

20-02-054

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;



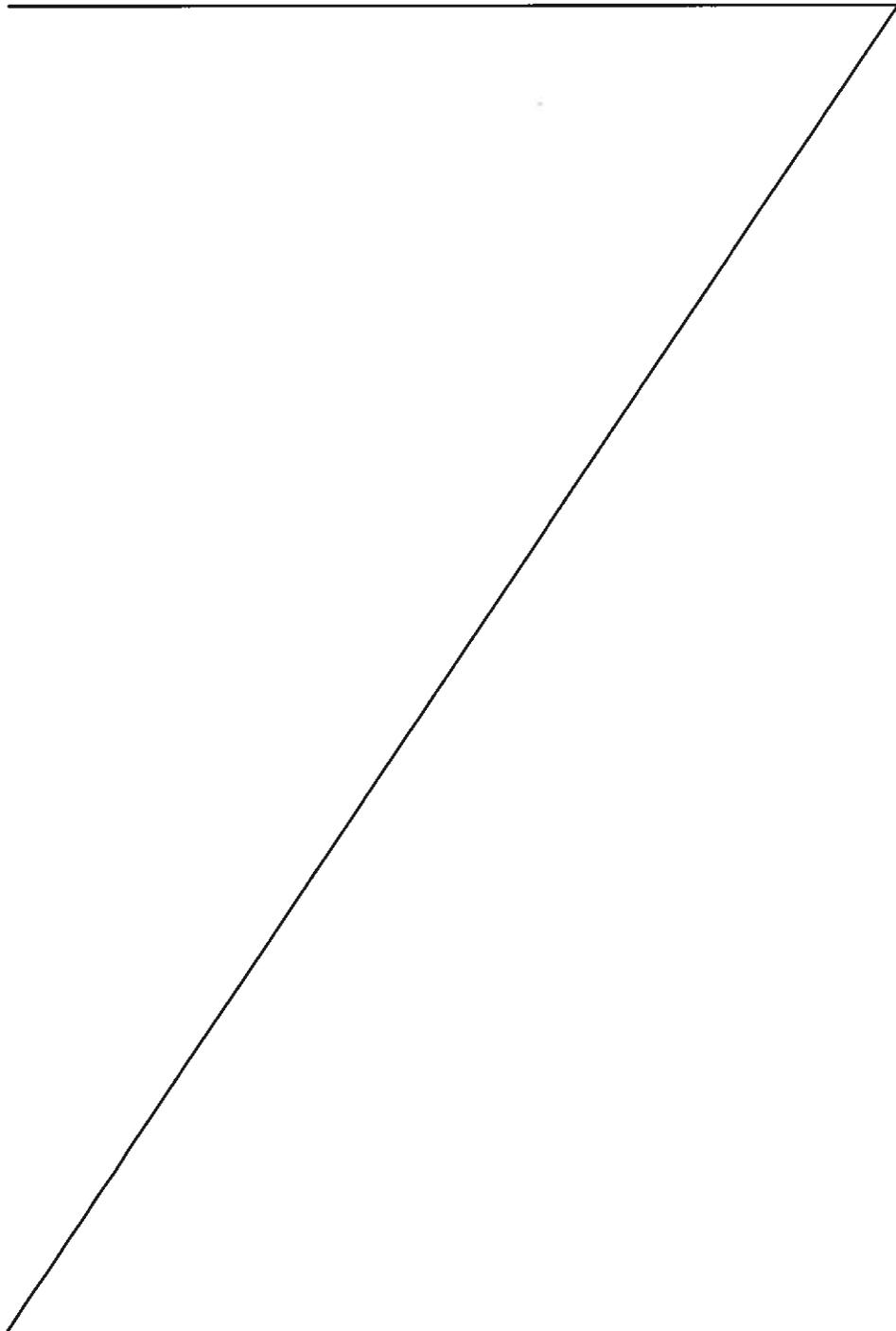
9

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 47.



Annotation



Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-02-028 à 20-02-054 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12^e jour du mois de février 2020.

M. Alain Poirier
Maire

M. Alexandre Desjardins
Greffier